

PRÊT

**Développement
Outre-Mer
Création**

**Prêt sans
garantie**

DE 10 K€ à 100 K€ | DE 2 À 5 ANS

Pour les **PME** localisées sur le territoire des **DROM** (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) des **COM** (Polynésie Française, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, et Wallis-et-Futuna) et de la Nouvelle-Calédonie



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- **Tous secteurs d'activité**, sauf exclusions (les SCI, les entreprises individuelles, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, et les entreprises en difficulté)



COÛTS

- Taux fixe
- Frais de dossier : 0,40% minimum du montant du prêt
- Assurance Décès PTIA



QUE FINANCE CE PRÊT ?

- **Investissements immatériels** : fonds de commerce, droit au bail, pas de porte, R&D recrutement des équipes, prospection de nouveaux marchés, dépenses de communication...
- **Investissements corporels à faible valeur de gage** : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, équipements...
- **Augmentation du BFR**
- **Le crédit d'impôt en faveur des investissements productifs Outre-Mer (CI IP OM)**



MODALITÉS

- Règles des minimis
- Pas de suretés réelles et / ou personnelles
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital



ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt modulable sur la durée (de 2 à 5 ans) et le différé d'amortissement en capital (de 0 à 24 mois)
- Trois nouveautés :
 - Prêt ouvert aux entreprises de moins de 3 ans
 - Augmentation des montants d'intervention
 - Ouverture du prêt aux COM



OFFRES COMPLÉMENTAIRES

- Offre de prêt sans garantie complémentaire : **Prêt Développement Outre-Mer Développement**
- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur